

## **EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES : CAS DU PARC NATIONAL DE LA MARAHOUE (PNM) COTE D'IVOIRE.**

TRA BI BOLI FRANCIS,

Centre National de Floristique,  
UFR Biosciences

### **RÉSUMÉ**

Comment accompagner les modifications de comportement des populations nécessaires à la bonne gestion d'une aire protégée à travers l'éducation environnementale? En d'autres termes, quels mécanismes de collaboration mettre en œuvre avec les communautés locales de sorte à les impliquer dans la gestion d'un parc? C'est la question à laquelle cet article tente de répondre. Comme objectif, il vise à comprendre le mode de gestion participative employé dans le parc de la Marahoué en vue d'amener les populations à une prise de conscience et une responsabilisation dans la conservation de cet espace protégé. Pour atteindre cet objectif, des questions et entretiens semi-directifs ont été effectués auprès de 76 individus issus des acteurs clés intervenant dans la gestion de ce parc. Les résultats de cette investigation révèlent, d'une part les difficultés rencontrées dans la gestion participative mise en œuvre dans cette aire protégée et d'autre part notent la nécessité d'inculquer un changement de comportement aux populations riveraines en vue de la réussite de cette gestion. Ces résultats

recommandent par ailleurs que soient adjoints des modules relevant de l'éducation environnementale.

**Mots-clés:** conservation des aires protégées, conscience écologique, éducation environnementale, Parc de la Marahoué, Côte d'Ivoire.

### **ABSTRACT**

*How to support the behavioral changes necessary to good people's management of a protected area through environmental education in the Marahoué National Park? In other words, what mechanisms of cooperation to implement with local communities in order to involve them in the management of a park? This is the question this article addresses. It aims at understanding how participatory management employee in the Marahoué park to bring people to an awareness and accountability in the conservation of this protected area. To achieve this goal, questions and semi-structured interviews were conducted with 76 individuals from the key players involved in Marahoué park management. The results of this investigation show first, difficulties encountered in participatory*

*management implementation in the protected area and also mention the need to inculcate behavioral changes to local populations for the success of this management. Further, these results recommend that some modules should be added coming*

*from environmental education.*

**Keywords:** *Protected area conservation, environmental awareness, education and training, sustainable management, Marahoué National Park.*

## INTRODUCTION

La dégradation de l'environnement est l'une des plus grandes préoccupations de l'humanité aujourd'hui dans sa quête de l'amélioration de la qualité de la vie sur notre planète. En effet, dans leur processus de développement économique et social, la quasi-totalité des pays en développement sont confrontés à la disparition de leurs ressources forestières. En référence au taux de couverture forestière actuelle (moins de 2 millions hectares en 2005), la biodiversité ivoirienne n'existe pratiquement plus qu'au sein des aires protégées sur lesquelles la Côte d'Ivoire a fondé la politique de conservation de sa flore et sa faune. Par ailleurs, le constat est que cette politique est confrontée dans son application à de nombreux obstacles si bien qu'elle ne s'est pas encore suffisamment traduite par des actions tangibles sur le terrain. En conséquence, nombreuses sont les aires protégées qui n'existent que de nom, car elles

sont infiltrées pour la mise en place de grandes exploitations agricoles. C'est le cas du Parc national de la Marahoué (PNM) qui, en plus de ces activités, cumule des situations et attitudes sédentaires de populations humaines. L'une des options de la résorption de ces imperfections a été l'implication des communautés riveraines dans la gestion de ce parc. Toutefois, de nombreux travaux ont souligné les difficultés des acteurs institutionnels à négocier dans le temps des relations de confiance avec les initiatives de terrain soutenues par les habitants. Cela s'explique par une certaine rigidité de l'action publique qui peine à envisager l'intégration pleine et entière des structures intermédiaires dans la mise en œuvre de ces politiques. En clair, la gestion participative initiée par l'office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) dans la conservation du parc de la Marahoué rencontre des difficultés dans sa mise en œuvre. En fait, les populations riveraines ont du

mal à implémenter les acquis de cette politique en termes de leur implication effective à la nécessité de conservation de cette aire protégée. Par ailleurs, des acteurs s'accordent sur le fait que l'amélioration de la qualité de l'environnement implique que naissent un profond changement d'attitude et de comportement et un esprit de responsabilité et de solidarité vis-à-vis de la biosphère. Pour eux, la prise de ces mesures concertées passe par l'éducation. Dans ce cas précis, on parle d'éducation mésologique ou éducation environnementale. En effet, à la différence des mobilisations institutionnelles, naissent de nouveaux modes de mobilisation, reposant sur la participation citoyenne. On parle de plus en plus d'éducation environnementale (ErE). En fait, l'ErE vise à rendre compatible le fonctionnement de l'humanité avec l'écologie globale de la planète en privilégiant la participation des citoyens à la gestion responsable et solidaire de l'environnement et des ressources. C'est dans le même sens que, lors du Colloque International des Nations Unies de Belgrade, le principal objectif de faire «*acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de*

*façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement*» aux groupes sociaux a été clairement défini.

C'est une éducation de base qui assure l'acquisition de savoirs fondamentaux et d'un savoir-être, ayant pour objectifs suivants :

- Expliquer les problèmes posés par les dégradations croissantes de l'Environnement, la raréfaction des ressources d'eau potable, les conséquences sur la biosphère ;

- Comprendre le nécessaire changement des modes de vie et des pratiques quotidiennes ;

- Responsabiliser une population préoccupée, favoriser un débat social constructif, faciliter la participation de la nation à la mise en œuvre d'une politique concernant une gestion durable des ressources naturelles.

Au-delà, elle doit donner aux populations les outils conceptuels et techniques leur permettant de comprendre les relations de l'homme à son environnement, de réfléchir à leur avenir et d'en décider.

En somme, il s'agit de donner à chacun ce qu'il faut savoir pour

pouvoir réfléchir, réagir, critiquer, résister, comprendre, participer à la gestion de l'environnement et accepter de changer son comportement et son mode de vie. En clair, il s'agit de faire appel à la responsabilisation individuelle ou collective en faveur de la gestion de l'environnement. Celle-ci dépendra en partie de la stratégie et de l'efficacité de ladite stratégie.

Comme noté plus haut, le constat est que les mécanismes de collaboration avec les communautés locales initiés par l'OIPR dans le cadre de la gestion du parc de la Marahoué ont du mal à s'opérationnaliser (TRA, 2013). Cette situation pourrait expliquer la recrudescence des menaces et atteintes portées à cette aire protégée. Elle appelle des recherches de piste de solution pour y remédier.

Il est question ici dans cette étude de savoir comment mettre en œuvre une stratégie de l'éducation environnementale dans cette aire protégée. En d'autres termes, comment accompagner les modifications de comportement nécessaires à la bonne gestion du Parc National de la Marahoué en vue de réussir la gestion participative?

## **Hypothèse**

L'hypothèse que nous posons ici est que la modification des comportements des populations et leur implication dans la gestion du parc exigent la mise en œuvre de modules relevant de l'éducation environnementale.

## **Objectifs de l'étude**

### **Objectif général**

Mettre en évidence l'apport potentiel de l'éducation environnementale au processus de prise de conscience et de changement de comportement chez les populations du PNM.

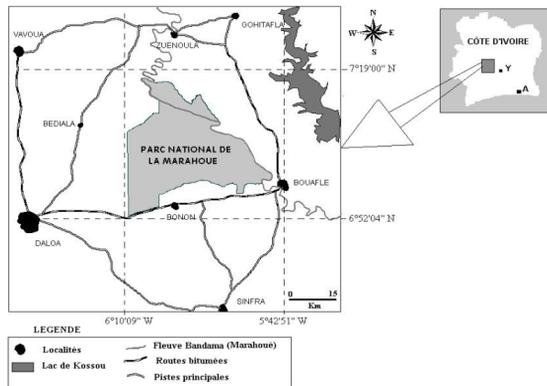
### **Objectifs spécifiques**

comprendre les obstacles dans la mise en œuvre de la gestion participative au PNM ;

proposer un modèle d'éducation environnementale en vue d'optimiser l'implication des populations dans la gestion du Parc National de la Marahoué.

### **Méthodologie**

\* Le site d'étude est le Parc National de La Marahoué représenté sur la carte ci-contre :



**Carte : Parc National de la Marahoué**

La constitution de l'échantillon de l'étude a permis d'identifier des personnes ressources susceptibles d'aider à atteindre les objectifs de l'étude à travers leurs expériences et connaissances sur la question.

Pour constituer notre population d'enquête, nous nous sommes servi de la technique d'échantillonnage de type raisonné. Nous sommes parti d'une base de données acquise à la direction départementale

de l'office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) de Bouaflé pour élaborer l'échantillon des localités à visiter. Ces différentes localités sont présentées dans le tableau suivant conçu à cet effet.

**Tableau 1 :** Représentation des localités du parc enquêtées

Secteurs	Villes	Villages	Campements
Sud-ouest	Bonon	Séhizra	Yao-Ngorankro Blaisekro
Sud-est	Bonon	Garango Gobazra	Kpambokouadiokro
Nord-est	Bouaflé	Dianfla	
Nord	Zuénoula	Binzra 1 Kouezra	Asproa Yaoblékro

**Source :** Office Ivoirien des parcs et réserves (OIPR), 2003

La population d'enquête est constituée de riverains intégrant les exploitants clandestins résidant dans les différentes localités choisies ainsi que les agents chargés de la sauvegarde. De façon spécifique c'est au total 76 individus qui ont constitué notre échantillon. Ces individus sont repartis comme suit :

11 chefs de villages et 8 notables des villages riverains ;

12 représentants de jeunesse des villages riverains ;

10 femmes ressortissantes des villages riverains

16 représentants des populations résidant dans l'enceinte du parc (chefs des communautés ; responsables des femmes et des jeunes) ;

12 auxiliaires de conservation, soit 4 par village (Garango, Dianfla et Gobazra)

7 Agents de l'OIPR, dont 2 en zone Centre de Yamoussoukro et 4 à la Direction de Bouaflé et 1 à la Direction générale à Abidjan.

Afin de répondre aux questions, nous avons opté pour une recherche qui combine de manière séquentielle analyse documentaire, enquête par questionnaire, entretiens

(individuel et de groupe). Les instruments élaborés ont été administrés aux cibles de l'enquête selon la procédure suivante :

Le questionnaire a été administré aux populations riveraines, notamment celles installées à la périphérie et dans les limites du parc. Ce questionnaire visait à mieux comprendre les motivations et les contraintes qui ont présidé à la mise en œuvre de la gestion participative au niveau du PNM.

En vue d'enrichir notre compréhension des processus de construction des savoirs développés dans ces projets et plus précisément la saisie des facteurs sociaux et institutionnels qui les animent, nous avons ensuite réalisé des entretiens. Le guide d'entretien individuel a été administré aux responsables de l'OIPR de Bouaflé et aux chefs des différentes communautés des villages enquêtés. Par contre, l'entretien collectif (focus-group) a regroupé les auxiliaires de conservation. Pour avoir un aperçu général sur les enjeux de l'infiltration du parc et sur les conditions de participation des communautés rurales à la conservation de l'aire protégée nous avons eu des

entretiens avec des chasseurs et des jeunes. Ces rencontres de discussion ont permis de croiser les informations et les expériences sur les thèmes abordés, notamment l'analyse des problèmes institutionnels, l'évaluation des attitudes des populations vis-à-vis de la conservation du parc, la proposition d'un modèle de gestion participative, la proposition d'un plan intégré avec création de structures socioéconomiques.

Eu égard à ces techniques, l'approche d'analyse des réponses a été de type qualitatif. Nous avons utilisé la méthode qualitative à travers l'analyse de contenu pour traiter les informations que nous avons recueillies pendant nos investigations. L'analyse de contenu permet d'avoir accès au contenu en formalisant des relations entre thèmes afin d'approcher l'économie de la structure textuelle à travers ses aspects manifestes et quantitatifs (Moliner, 2002). Cette méthode a permis de cerner les aspects des opinions, des réactions individuelles (questionnaires, entretiens) ou collectives (focus group) des enquêtés. Ces opinions

des enquêtés ont porté sur les difficultés rencontrées dans leur implication dans la gestion du parc ainsi que les propositions pour sa réussite. Nous avons mis en œuvre de façon manuelle les procédures d'analyse retenues (accompagnée d'un encodage dans un tableur afin de proposer des tableaux).

### **III- Résultats**

Les résultats de nos investigations ont mis en évidence plusieurs freins à l'implication des populations dans la gestion du parc de la Marahoué.

#### **1-Difficultés de mise en œuvre de la gestion participative au PNM**

A partir des résultats détaillés de notre enquête, ces contraintes se désagrègent en plusieurs dimensions, notamment les problèmes de fonctionnement, l'absence de motivation des auxiliaires acteurs de la conservation, les conflits entre communautés. Les résultats de ces entretiens présentent les contraintes ci-dessous mentionnées.

**Tableau 2:** Distribution des réponses des enquêtés sur les facteurs liés aux difficultés de mise en œuvre de la gestion participative au PNM

Facteurs explicatifs	Nombre de réponses	Pourcentage (%)
Difficultés de fonctionnement des comités de gestion	20	26,32
Faiblesse ou absence de motivation des comités de gestion	39	51,31
Conflits internes dans le mécanisme de participation	17	22,37
Total	76	100

Source : Notre enquête, 2010

*1- 1-Difficultés de fonctionnement des comités de gestion*

Dans sa vision d'intégrer les populations à la gestion du parc, des comités de gestion locaux ont été créés dans les localités riveraines. Le comité de gestion est chargé d'harmoniser les interventions des acteurs de la gestion durable des ressources dans le Parc et sa zone périphérique. Ces comités sont composés de membres tous habitants des localités concernées. Au secteur OIPR de la Marahoué, l'on nous confie qu'on dénombre près de six (6) comités de gestion installés dans les villages suivants : Danangoro, Dianfla, Garango, Gobazra, Bandiaï, Bêfla. Chaque comité installé dans un village compte en moyenne six (06) membres, tous habitants de cette localité. Les membres de ces

comités ont été formés par la Wild chimpanzee Fondation (WCF). Les enquêtes révèlent que ces comités ont dans leur quasi-totalité du mal à fonctionner.

Les comités de gestion sont selon leur fonction des auxiliaires de conservation. En conséquence, la mise en œuvre ou le mécanisme de fonctionnement des comités de gestion veut qu'ils aident l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) à la protection du parc. Leurs actions consistent à dénoncer toutes sortes de menaces et pressions sur le parc. C'est ce que nous confie l'agent de l'OIPR en ces termes : «les comités de gestion n'appréhendent pas les clandestins. Ils nous servent d'indicateurs et nous, nous allons sur le terrain».

Mais dans la pratique, les comités ont tendance à dévoyer leurs attributions. Il est advenu que des membres de comités de surveillance ont appréhendé des contrevenants. C'est le cas à Gobazra où les populations, à travers leur comité, nous confient qu'elles auraient une fois appréhendé des exploitants forestiers et auraient même saisi les planches et chevrons confectionnés dans le parc. Le témoignage du secrétaire du chef est le suivant : « nous avons attrapé des coupeurs de bois dans le parc, mais quand les Eaux et Forêts sont venus, c'est nous ils ont attrapé pour envoyer en prison. Il y a des gens du village ici même qui sont restés en prison ».

Elles soutiennent, avec des plaintes, que l'OIPR ne les a pas suivies et qu'au contraire elles ont été condamnées après un acte posé dans le sens de l'atteinte des objectifs de conservation.

Ces attitudes sont considérées comme inappropriées, car pour les agents de l'OIPR les populations riveraines ont tendance à outrepasser leurs rôles. Pour eux, « ces auxiliaires ont outrepassé leur mission. On ne leur demande pas d'arrêter les délinquants, mais de les dénoncer ».

Par ailleurs, au terme de nos entretiens avec quelques membres de ces comités, il ressort que plusieurs personnes quittent les comités. Dans le secteur de Danangoro comme à Gobazra, au nombre de six(6) à leur création, les comités ne comptent plus que deux(2) membres. Des personnes se sont désistées et ont même abandonné cette activité. Aussi, les guides, soutien aux comités de surveillance, deviennent-ils de plus en plus nuisibles pour la conservation. En effet, un enquêté, lui-même membre de comité de surveillance nous confie ceci : « la plupart des guides dans les villages sont **ceux là** même qui vendent les forêts dans le parc aux burkinabés ».

C'est dire que ces personnes se sont construit un capital relationnel et une légitimité qui leur permettent d'agir en maître de façon officielle dans le parc. A la différence, ce capital relationnel est maintenant mobilisé pour atteindre des objectifs personnels, notamment la recherche de gain. C'est le cas dans plusieurs zones enquêtées dans la partie nord et nord-est du parc. En effet, les ex-guides se sont mués aujourd'hui en destructeur du parc. La liberté d'accès leur a servi de prétexte pour se présenter aux yeux des étrangers

comme les propriétaires des parcelles du parc. Pour preuve, ils ont octroyé des parcelles au cœur du PNM aux populations étrangères qui s'y sont installées et pratiquent l'agriculture. Ceux-ci en contrepartie leur versent de l'argent. C'est ainsi qu'on a parlé des ex-guides lors de notre enquête. Selon les autres habitants, les auxiliaires de conservation sont vus comme suit : «Ils ont tous leurs mossis dans le parc qui leur donnent de l'argent chaque année. Souvent, ils leur envoient 400 000 francs à chaque traite».

Les résultats des entretiens ont montré que ces transactions se feraient avec la complicité des responsables des villages que sont les chefs et notables.

### *1-2- Faiblesse ou absence de motivation des comités de gestion*

La motivation constitue un pan important dans la mise en œuvre de la gestion participative. Au niveau des comités de gestion, la motivation se fait par le paiement de perdiems aux membres. La rémunération des auxiliaires de conservation n'est pas prise en compte dans les lignes budgétaires de l'OIPR.

Le paiement des perdiems aux comités de gestion de la Marahoué est inscrit dans le

cadre de l'exécution d'un projet. Selon les informations recueillies au cours de notre enquête, c'est en 2006 que la WCF a initié un projet dans lequel étaient insérées la création de comité de surveillance et la formation de ses membres. Pendant l'exécution de ce projet, les membres de ces comités appelés «prestataires suivi-éco» percevaient une rémunération. Un prestataire suivi-éco dans un village périphérique nous affirme ceci : «pendant notre formation de deux ans, la WCF nous payait normalement. On nous payait 50 000 francs tous les douze jours avec une ration alimentaire de 40 000 francs par semaine».

Deux années après cette formation, le paiement de ces perdiems a pris fin en même temps que le projet. Les comités ne perçoivent plus de rémunération. Un agent de l'OIPR justifie cette situation en ces termes : «Ces comités ont été créés dans le cadre de l'exécution d'un projet. Ce projet est arrivé à expiration donc il n'y a plus de fonds pour le paiement des membres des comités».

C'est dire que les comités villageois travaillent sans rémunération. Cet agent estime que : «Ceux-ci ne voient que l'aspect pécuniaire dans l'exercice de leurs activités».

A cela, il faut ajouter que la mobilisation de moyens financiers par l'OIPR reste incertaine. Cette structure n'arrive pas à honorer ses engagements financiers. C'est ce que pense un membre de comté de surveillance. Selon lui, «durant notre formation, l'OIPR devait payer une partie de nos perdiem. Mais il ne l'a pas fait. C'était même dit que l'OIPR devait nous engager comme employé, mais rien, on est là on attend toujours. Beaucoup de nos amis sont partis pour cela même».

Cette situation rend difficile la mise en œuvre de l'implication effective des populations dans la gestion de la du parc national de la Marahoué.

En outre, la motivation peut s'évaluer en termes d'investissement en infrastructures économiques et sociales au profit des localités riveraines. A ce niveau, les populations affirment n'avoir pas encore reçu de compensation. Pour illustration, aucun village riverain parcouru ne nous a présenté une infrastructure réalisée dans le cadre de sa collaboration avec les structures de conservation. A Gobazra, les populations nous révèlent ceci : «l'Etat nous avait dit qu'il allait nous donner 11 millions pour construire des structures de

santé et des écoles dans notre village. Mais depuis là nous n'avons rien eu. Nous, on ne s'occupe plus du parc sans rien avoir».

Si une aire protégée est supposée être une source de richesse et de biens, elle devrait profiter en premier à ceux qui en ont la garde. Ce qui n'est pas le cas, selon les populations riveraines du PNM. C'est en tout état de cause l'objet du désintéressement de ces populations quant à la participation aux activités de conservation.

### *1-3- Conflits internes dans le mécanisme de participation*

La dénonciation des contrevenants aux autorités de conservation est le rôle des comités de surveillance. Ce procédé ne manque pas de difficultés, quant à son fonctionnement. Au niveau du Parc National de la Marahoué, la collaboration entre les agents de l'OIPR et leurs collaborateurs dans la lutte contre les activités d'infiltrations clandestines a produit l'effet inverse. Il a été constaté qu'en général, ces individus finissent dans des conflits dans l'exercice de leurs activités. Leur rôle étant d'être les indicateurs pour les agents forestiers, ils sont l'objet de marginalisation dans leur

localité. Un villageois nous confie ceci quant à la définition du rôle des membres des comités de gestion : «ils travaillent avec les agents des Eaux et Forêts et ils dénoncent les braconniers du village, leurs frères».

Un des collaborateurs de l'OIPR nous confirme leur marginalisation. Pour lui, pour mériter la confiance ils doivent bien travailler en faveur de la conservation, puisqu'ils ont été désignés par le village. Ainsi toute violation des lois est rapportée aux agents forestiers qui mènent des perquisitions ou des descentes souvent musclées sur le site indiqué. Les avantages de ce métier procurés par de telles manœuvres sont de différentes natures. En effet, les indications ou rapports étant rémunérés, les indicateurs villageois se sentent motivés par ces per diem et bonifient leurs résultats sans considération des liens familiaux.

Devant cette situation, les auxiliaires de conservation des villages constituent la risée des autres populations. Un agent de conservation nous parle de son sort lorsqu'il a dénoncé un jeune du village qui a fait l'objet de poursuites judiciaires et a été emprisonné. «Les gens ont demandé que personne ne

m'adresse la parole, ma femme n'avait pas le droit d'aller à la pompe chercher de l'eau. J'étais isolé, je n'avais pas d'amis. J'avais même fui le village».

La position de victime dans laquelle se retrouvent ces gestionnaires auxiliaires contribue à accroître la vulnérabilité de l'aire protégée. Il poursuit pour ajouter ceci : «On m'a arraché ma femme parce que j'ai dénoncé des actes qui sont pour moi intolérables. J'ai surpris des gens qui sont allés pêcher dans le marigot des éléphants avec des produits toxiques».

En conséquence à leur marginalisation, ils font parfois preuve de largesse face aux braconniers et autres clandestins. Les auxiliaires, de peur de subir des humiliations ou les remontrances acerbes de la part de la communauté villageoise, finissent par collaborer avec certains clandestins ou couvrir leurs activités pour se faire une bonne image. Comme toute personne faisant partie de l'élite locale, l'auxiliaire de conservation est appelé à consolider sa nouvelle position dans l'arène politique locale. En fermant les yeux, il met en jeu les opportunités offertes par sa position de pouvoir pour accroître en retour son

réseau de relations. A chaque fois que l'occasion se présente, il ne manque pas de rappeler à la personne ayant bénéficié de ses faveurs ou à sa famille, ou encore à son village, ses actions de bienfaisance. C'est le cas de ce guide qui témoigne ici de sa générosité : «moi je suis guide officiel dans ce village ; j'ai sauvé plusieurs personnes de la prison».

Confinés entre le besoin d'intégration (ou de réintégration) dans la communauté et celui de présentation de bons résultats à l'OIPR, les prestataires suivieco adoptent une stratégie intermédiaire. La collaboration avec l'OIPR étant rémunérée, les indicateurs trouvent la compensation de leur laxisme en faisant de fausses alertes pour se rendre crédibles vis-à-vis de leur employeur. C'est ce que tente de démontrer cet enquêté. Pour lui, en parlant des auxiliaires de conservation, «eux-mêmes ils passent leur temps au village ici, ils font rien. Après c'est pour aller mentir à Bouaflé aux Eaux et Forêts pour dire qu'on a tué des animaux. Comme on les paye, ils vont chercher l'argent». Selon lui, «alors que c'est eux-mêmes qui font n'importe quoi ici».

Il ressort de notre enquête que certains indicateurs ou substituts de conservation sont cités dans

les cas de marchandisation des parcelles du parc, comme évoqué plus haut.

Tous ces dérapages procèdent du mauvais fonctionnement du mécanisme de gestion participative mis en place.

Au regard de l'anthropisation de l'aire protégée, il importe que des mesures soient prises pour rétablir les espèces menacées par ce fait dans leur état de conservation favorable. Au cœur de ces mesures se trouvent celles tendant à améliorer la capacité d'adaptation et d'action des communautés locales pour façonner leur implication. Dans ce sens, selon Georges ROSSI (1999), «la gestion des ressources naturelles semblent impossible sans l'implication des populations locales vivant en permanence dans un espace ; elles s'imposent comme des gestionnaires principaux de la nature». Cette assertion de ROSSI pose la question du changement social ou de comportement et de la gestion participative. Comment imputer ce changement de comportement ? Nous postulons que le changement social et comportemental à l'endroit de l'environnement nécessite le déploiement de l'éducation et de la formation à l'environnement.

## 2- Nécessité d'un changement de comportement par l'Éducation environnementale.

Le processus de changement s'opère toujours dans un contexte marqué par de fortes différences de «maturité» entre les individus concernés. Deux situations peuvent se présenter : d'une part certains sont prêts et anticipent le changement, alors que d'autres y sont au contraire très réticents. Prenant appui sur les travaux de deux psychosociologues (Prochaska et DiClemente), l'Association Nature Humaine tente de donner une explication des processus

mis en place pour un changement de comportement. Selon cette étude, six étapes (correspondant à 6 types de publics qui ne sont évidemment pas du tout réceptifs aux mêmes stratégies d'accompagnement) sont identifiées appelant pour chacune un mode d'accompagnement adéquat. Ces étapes sont les suivantes : la Précontemplation, la Contemplation, la Préparation, l'Action, le Maintien et la Terminaison (**Centre de Ressources Prospectives du Grand Lyon, 2009**) et sont confinées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3** : Le changement : 6 étapes, et 8 modes d'accompagnement

8 modes d'accompagnement	6 étapes du changement					
	Précontempla-tion	Contemplation	Prépara-tion	Action	Maintien	Terminaison
Conscientisation	X					
Modifications Environnementales	X					
Eveil émotionnel		X				
Réévaluation personnelle		X				
Engagement			X			
Récompense				X		
Contre mesures					X	
Relations d'aides		X	X	X	X	X

Source : Nature Humaine, 2009

En matière d'écologie et de développement durable, la logique voudrait qu'il faille se demander où en sont les cibles ou les publics dans leur niveau de prise de conscience

des enjeux. Ce qui signifie que le changement devrait être adapté selon le niveau de maturité de la cible. Car, dit-on, on ne s'adresse pas de la même manière à des réfractaires ou à des militants.

Toutefois, nous manquons de données relatives à l'évaluation du niveau de la conscience écologique dans la localité d'étude (région de la Marahoué). En référence au tableau ci-dessus, nous situons l'action ou le mode d'accompagnement en ce qui concerne l'action à mener au PNM au stade 1. A cet effet, les modes d'accompagnement indiqués (cf. tableau 1) à l'étape de Précontemplation (étape) sont la conscientisation et les modifications environnementales. Nous justifions cette option, somme toute arbitraire, par le fait que nous travaillons dans un milieu rural africain, où ruralité rime avec pauvreté avec tous ses indicateurs (KOULIBALY, 2001), notamment l'analphabétisme.

Comme nous l'avons vu plus haut, les obstacles au changement sont encore plus nombreux parce que les niveaux de connaissance générale des enjeux et des solutions des publics ne sont pas très élevés. Dans un tel contexte, il est donc primordial d'assouplir les points de vue (Nature Humaine, 2009), ce qui implique :

1- d'augmenter le niveau de conscience écologique. A ce stade, l'information, la sensibilisation et la communication sont importantes. Elles permettront, entre autres, de faciliter

l'appropriation du changement par une communication qui viendra combler un besoin ou un désir personnel ; les arguments sont à trouver du côté du quotidien des gens, sur les aspects non écologiques et positifs du changement (ex. pédibus : arguments forts sur la santé, sécurité, éducation, etc.) et d'insister sur la crise écologique comme opportunité de mieux vivre.

2- de médiatiser les enjeux de la conservation du parc en normalisant les nouvelles pratiques. Cette disposition devrait favoriser les conditions de modifications environnementales. Ainsi, les personnes les plus réticentes vont également être impactées par les représentations sociales et l'émergence de conditions matérielles plus favorables au changement.

En somme, à cette étape, il s'agira d'informer et de convaincre les publics-cibles sur la nécessité de changement de comportement en intégrant de nouvelles habitudes favorables à la protection de l'environnement.

Pour nous, l'éducation environnementale est la stratégie la mieux indiquée. L'éducation relative à l'environnement, rappelons-le, est une dimension de l'éducation globale (SAUVE,

1997b). L'éducation a été et est reconnue comme une voie vers les changements sociaux et aussi environnementaux. La Commission Delors de l'UNESCO (DELORS, 1999, p. 9) signale que «face aux multiples défis de l'avenir, l'éducation apparaît comme un atout indispensable pour permettre à l'humanité de progresser vers les idéaux de paix, de liberté et de justice sociale». La fonction principale de l'éducation est le développement global et continu des personnes et des sociétés. De façon particulière, l'ONU (1992) indique qu'«il n'existe pas de plus grande contribution ou d'éléments plus essentiels pour les stratégies environnementales à long terme pour un développement durable, [...] que l'éducation et la formation en matière d'environnement». En ce qui concerne notre étude, il s'agit d'essayer de partir des contextes et des lieux de vie pour augmenter le sentiment d'appartenance à ce milieu. Au-delà de la transmission de savoirs, l'éducation relative à l'environnement vise l'engagement dans l'action qui permet de confronter la théorie à la réalité et faire en sorte que le public se sente concerné par le problème. Cette éducation vise, entre autres, une modification des comportements.

### **3- Modules d'éducation environnementale à envisager au PNM**

Au égard des nombreuses violations, notamment les installations illicites des populations, il est indispensable, voire primordial de faire connaître aux populations les lois régissant la conservation des aires protégées ainsi que les dangers socioéconomiques émanant de la dégradation de l'environnement. Il s'agit d'une part de divulguer les dispositions régulant la gestion de l'environnement et des aires protégées et d'autre part d'éveiller la conscience des populations sur les risques environnementaux et socio-économiques résultant de la dégradation de l'environnement. Cette tâche exige la mise au point d'une véritable stratégie de communication. A cet égard, la mise au point d'un système d'éducation environnementale paraît indispensable. C'est certainement l'éducation environnementale qui permettra l'émergence d'une culture citoyenne de respect de la loi environnementale. Plusieurs modules pourraient être proposés dont les suivants.

#### **♦ La vidéo participative**

Les activités de sensibilisation des enfants à l'environnement qui les entoure sont essentielles

à la conservation des espèces sauvages menacées sur le long terme. Toutefois, il serait intéressant de mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement. Suite à quelques tentatives de sensibilisation, les gens savent, plus ou moins précisément, répéter ce qu'on leur a dit, en particulier lorsqu'il s'agit de la nécessité de protéger l'environnement et le parc. Pourtant, ils continuent à agir contre ces principes, persuadés que c'est leur seule possibilité pour assurer leur survie. Ils sont conscients du danger, mais n'ont pas les moyens d'y faire face, car ils n'ont pas été éduqués, c'est-à-dire qu'on ne leur a pas donné les moyens de réagir. Pour nous, il manque, en amont, un travail de préparation. Il s'agit d'appuyer au niveau de l'Espace Marahoué des programmes d'éducation environnementale au niveau des établissements primaires et secondaires. Ces actions visent à poser les bases d'une conscience environnementale aux enfants qui constituent les bénéficiaires privilégiés de la conservation de la diversité biologique. Le développement durable n'est-il pas à l'avantage des générations futures ?

Les moyens de sensibilisation que nous proposons devraient passer par les canaux audiovisuels.

Il s'agira de diffuser, par exemple, dans les salles de classes des séances filmées de tourisimes cynégétiques, des documentaires vivants de la faune et de la flore d'une aire protégée qui présente une gestion réussie.

Il est admis par la pensée populaire que les images restent et qu'elles captent le plus les esprits. C'est la raison de la réalisation des vidéos sur la thématique de la protection de l'environnement. Elles se présentent sous une forme plus acceptée facilement que l'écrit par certaines cultures du Sud. Elles constituent donc un outil de promotion de l'apprentissage rural. La vidéo communautaire ou vidéo participative (VP) est une expérience que nous envisageons pour la sensibilisation et l'éducation dans le cadre de la conservation du PNM. En effet, la vidéo participative est un outil de développement utilisant le film pour aider la communauté à parler de leurs problèmes, les pousser à agir afin de faire changer les choses. Sous cette appellation, les bénéficiaires et acteurs dans un phénomène sont au cœur du film de cette vidéo (ZVOMUYA, 2010).

Nous proposons la réalisation d'une vidéo participative adaptée aux activités des populations dans l'espace protégé en y

associant les effets néfastes de ces actions. Aussi, les conséquences sur les pratiques agricoles, piscicoles, pastorales et le changement climatique doivent être mis en vue. Partant de l'idée que l'impact de la vidéo dépend de l'implication des communautés, la préparation, le tournage et le montage doivent être effectués par ses membres auxquels les spectateurs pourraient s'identifier. Ces vidéos pourraient être adaptées dans des langues locales, selon la localité concernée. La réalisation de vidéo participative (qui devrait être à l'initiative des organisations de la société civile) s'appuie sur un argument scientifique. En effet, des études ont prouvé que souvent l'esprit retient une image qu'une information transmise par un autre media.

Cette stratégie a eu à son actif des résultats probants. Selon une étude menée par AfricaRice et l'Université d'Abomey-calavi au Bénin, deux (2) femmes sur trois (3) ont adopté des idées illustrées par une vidéo sur des techniques améliorées de transformation des aliments, contre une femme sur cinq (5) ayant suivi des ateliers de formation (ZVOMUYA, op. cit.).

### ♦ Ateliers et visites de sites protégés

En plus, il serait intéressant de mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement sous la forme d'ateliers dispensés au sein des structures scolaires. Ces séances de travail peuvent être suivies de la visite de l'aire protégée.

Une évaluation permettrait en outre de comparer les représentations et les connaissances des enfants en début et en fin d'atelier. Cette action nécessite un appui en fournitures pour assurer le bon déroulement des ateliers envisagés (crayons de papier, de couleur, cahiers, gomme, ardoise, craies...) et supports pédagogiques généraux. L'appui à la création de clubs nature peut également être envisagé, tout en impliquant les enseignants dans ce type d'activité. Ce programme d'évaluation pourrait rentrer dans le cadre des activités des «clubs nature ou environnement» ou être appuyé par eux.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il serait intéressant d'étudier les possibilités d'attribution de bourses d'études supérieures (Master 2) doctorat ou autres formations liées à la faune ou à la gestion des

ressources naturelles) pour des riverains des différents parcs et réserves désireux de poursuivre leurs études universitaires. Cette démarche permettrait de valoriser leur connaissance du milieu et de capitaliser le savoir des populations riveraines de ces aires protégées.

### ◆ **L'alphabétisation des adultes**

Il faut savoir comment les gens se représentent leur espace, leur environnement, afin de pouvoir adapter son discours pour modifier durablement les perceptions, et les rendre favorables à des actions de protection. Ce travail est dirigé vers les populations majeures. Cela nécessite la formation des enseignants et des membres de la société civile, qui connaissent la pédagogie et les outils de communication adaptés, sur les problèmes environnementaux. La démarche de gestion participative est tout à fait louable, mais il faut se donner les moyens de l'appliquer : mettre la priorité sur la formation des formateurs, avant de se consacrer à l'éducation des acteurs et mener des évaluations régulières, afin de vérifier que le discours est adapté.

Nous nous inscrivons de ce fait dans la perspective de l'éducation des adultes. L'éducation environnementale des adultes a pour tâche de diffuser le savoir sur l'influence physique et sociale, directe et indirecte, de l'environnement. Elle doit aussi transmettre les connaissances sur l'interaction entre les activités locales et leurs conséquences, qui peuvent se manifester avec un certain décalage. Parmi les conséquences indirectes sur l'environnement figurent, les changements et variations climatiques, une extinction de certaines ressources floristiques et, la réduction en nombre et en diversité de la faune, et l'augmentation du risque de feux de brousse et les conflits. Pour qu'elle ait un sens dans la vie quotidienne des adultes, l'éducation environnementale doit aborder les problèmes écologiques à partir des facteurs sociaux, politiques et économiques qui y sont liés. L'éducation environnementale implique de traiter la crise des systèmes modernes de production et ses répercussions sur l'emploi. Il convient d'aborder les questions relatives aux structures mondiales de production, à l'économie nationale, au commerce international, à l'agriculture locale, à l'aide au développement et à la dette extérieure.

## DISCUSSION

Dans cette partie de notre travail, il s'agira de mettre en relation les résultats de l'enquête avec les approches théoriques qui sous-tendent l'idée de l'éducation environnementale en tant qu'outil de changement de comportement. Les changements environnementaux et sociaux qui s'imposent appellent à l'adoption d'une perspective de construction d'une « société éducative » qui a, entre autres, comme fonction le développement des processus de prise de conscience et d'action. Nous analysons cette assertion sous deux (2) aspects. D'abord, elle tient sa justification du paradigme béhavioriste de Philippe MEIRIEU, pédagogue français, qui insiste sur le fait que l'éducation implique une modification des comportements. Dans cette perspective, il faut permettre aux enfants *« d'acquérir des réflexes, des comportements qui sont devenus nécessaires pour la survie même de la planète »* (DJEHAM et al., 2006). C'est le rôle que doit jouer l'éducation. Pour Doti SANOU (2001), « l'éducation doit viser à intégrer l'enfant à son milieu de vie et en l'aidant à se reconnaître en renouant avec ses racines et en retrouvant ses sources. Intégrer l'enfant à son milieu, c'est, en premier lieu, l'amener à prendre conscience de son sol et de son sang ».

A côté de ce point de vue behavioriste de l'éducation, nous envisageons une autre approche, celle de la motivation qui amène ensuite à la décision de passer à l'action. L'éducation relative à l'environnement s'inscrit naturellement dans une telle approche de découverte pratique et permet à une communauté, à une population de s'approprier son milieu. Cette démarche même, élargie à un pays, à un continent permettrait aux populations de se construire une identité. En effet, l'éducation environnementale vise à faire prendre conscience aux populations de la nécessité de tenir compte des exigences de la protection de la nature et du développement durable et d'intégrer ces exigences dans leurs habitudes quotidiennes. Pour cela, la motivation à changer de comportement ne suffit pas à changer effectivement. Entre la volonté et le passage à l'acte, il y a l'acte de décision. Pour y arriver, il faut aider les publics à franchir le pas, les amener à prendre librement les décisions que l'on souhaite les voir prendre. Cela nécessite de transformer le spectateur en acteur, par une décision d'agir qui engage moralement et publiquement la personne (JOLE et GIRANDOLA, 2007). L'intervention d'un acteur

extérieur est souhaitée, puisque la décision est sollicitée. Cet individu jouerait le rôle de formateur à la conscientisation, d'incitateur à l'émancipation. C'est sur cette base que nous avons choisi des modules d'éducation environnementale à envisager au PNM. Ces modules devraient être en rapport avec les réalités et les cultures locales.

Au regard de certaines études antérieures, une prise de conscience par la compréhension des enjeux d'une activité a pu naître par le déploiement de l'éducation. En effet, la nécessité du changement par l'éducation à l'environnement repose sur des travaux scientifiques déjà élaborés. Pour illustration, à travers son étude, Marie-Eve MARLEAU (2010) établit une relation entre la prise de conscience et l'agir dans le cadre environnemental à travers son investigation portant sur les processus de prise de conscience et d'action environnementales d'un groupe d'enseignants en formation en éducation relative à l'environnement. Cette étude initiée par MARLEAU part de l'idée que la prise de conscience, c'est rompre avec l'ignorance qui empêche la réflexion, pour acquérir les connaissances nécessaires pour mieux lire et comprendre la réalité dans

laquelle interviennent les personnes et les groupes sociaux.

Cette étude pourrait comporter certainement des limites liées au non contrôle des propositions, puisqu'elles ne sont pas l'émanation des populations en question. Aussi, est-il nécessaire de signaler que les résultats, qui ne sont que non contraignants et qui ne relèvent que de renforcement positif, pourraient ne pas être suffisants à implémenter un changement de comportement.

Toutefois, l'option pour ces activités retenues vise à promouvoir, à susciter l'action, l'agir des populations riveraines à partir de la prise de conscience de la nécessité de la protection de l'environnement. Elles pourraient aider les groupes sociaux riverains à acquérir des valeurs sociales et des sentiments d'intérêt à l'environnement et des motivations assez fortes pour pouvoir participer de façon active à la protection et l'amélioration du parc de la Marahoué.

## **CONCLUSION**

La gestion participative reste, selon tous les experts, une innovation dans le contexte du développement durable et partant de la promotion de la biodiversité. Tout au long de cette recherche, nous avons

tenté de mettre en évidence l'apport potentiel de l'éducation environnementale aux processus de prise de conscience et d'action environnementale à travers des modules. En effet, au sein du champ de l'éducation relative à l'environnement, certaines propositions éducatives sont de nature à favoriser les processus de prise de conscience et d'action. La présente recherche s'est proposé comme objectif de mettre en évidence l'apport potentiel de l'éducation relative à l'environnement à ces processus. Dans cette démarche, notre investigation a permis d'exposer les réalités de la mise en œuvre de la gestion participative dans le PNM et partant d'en faire ressortir les difficultés. A partir de ce constat, nous avons proposé des modules d'éducation relative à l'environnement qui pourraient participer à la prise de conscience et surtout à la prise de décision d'agir, condition de la pleine intégration des populations dans la gestion de cette aire protégée.

## BIBLIOGRAPHIE

- Centre de Ressources Prospectives du Grand Lyon** (2009). *Ecologie, De la sensibilisation aux changements de comportement.*
- CMED** (1989). *Notre avenir à tous.* Montréal : Éditions du Fleuve.
- DIBI N'da H. et al.** (2008). «Apport de la télédétection au suivi de la déforestation dans le Parc National de la Marahoué», *Revue Télédétection*, n° 1 vol.8, pp.17-34
- DJEGHAMY.etal.** (2006). «Education au développement durable - Pourquoi? Comment ? Guide méthodologique pour les enseignants», Bruxelles : ULB-FUNDP
- GAGLIARDI R.** (1996). *Problèmes de l'apprentissage des concepts scientifiques.* Extrait de thèse de Doctorat : «Education au développement durable», Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève.
- JOULE R-V., GIRANDOLA F.** (2007). «Quelques techniques très simples pour amener les gens à s'engager librement», in *LaRevueDurable*, n° 23, pp. 36-38.
- KOULIBALY M.** (2001). *La pauvreté en Afrique de l'ouest*, Paris : Karthala et Codesria,
- PNUE (octobre 1975).** *La Charte de Belgrade*» (6 objectifs), un cadre mondial défini par le 1er colloque international ONU sur l'Éducation Relative à l'Environnement. *Prise de conscience de la problématique. Acquisition de connaissances. Développement d'attitudes, de valeurs et de comportements. Acquisition de compétences pour la résolution de problèmes. Développement de capacités d'évaluation. Participation à la mise en œuvre de solutions.*
- MARLEAU M. E.** (2010). *Les processus de prise de conscience et d'action environnementales: le cas d'un*

- groupe d'enseignants en formation en éducation relative à l'environnement, Mémoire, Université du Québec à Montréal.
- MOLINER, P. & VIDAL, J. (2003).** *Stéréotype de la catégorie et noyau de la représentation sociale.* Revue Internationale de Psychologie Sociale, 16, 157-176.
- Nature Humaine (2009).** «Ecologie : le changement étape par étape», in La Lettre Nature Humaine, n°4, pp. 4-15
- ROSSI G. (1999) :** Regards, Nous et les autres, UMR, CNRS ORSTOM, 126 pages
- SANOU B. D. (18 au 21 juin 2001).** Gestion des espèces végétales sacrées dans le milieu Madareau, Burkina Faso : cas du rônier, du karité et du néré, Actes du Séminaire-Atelier de Ouagadougou (Burkina Faso), p.30
- SAUVE L. (1997b).** «La proposition de l'éducation pour le développement durable», La Lettre du Graine, Poitou
- SAUVE, L. (1992).** Éléments d'une théorie du design pédagogique en éducation relative à l'environnement. Thèse inédite de doctorat, Université du Québec à Montréal.
- SP-CONAGESE (Juin 2001):** Stratégie Nationale d'Education Environnementale... Ouagadougou, p. 9
- TALEB M. :** L'Ecologie et l'Education relative à l'Environnement, Une perspective philosophique arabe et musulmane, Entre le cosmique, l'humain et le divin
- THOMÉ G. et THOMÉ H. (1991).** : Education et protection de l'environnement. Paris : PUF.
- TRA BI B. F. (2013).** Exploitation illégale des aires protégées en Côte d'Ivoire : cas du Parc National de la Marahoué, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody.
- TREMBLEY P. (2007).** L'Education au développement Durable, L'Education au développement Durable : Des pistes de réflexions et d'action, «L'Ecole et la ville», Bruxelles : Publication de la commission communautaire française, pp 54-60
- ZVOMUYA F. (avril 2010).** Vidéo participative, voir pour croire, Spore 146, CTA Wageningen, Pays-Bas, pp 8-10.